

ARCHIVES

DU MORBIHAN
GUIDE PRATIQUE
DU LECTEUR 2021





SOMMAIRE

2 LES MISSIONS
DES ARCHIVES

4 COMMENT RECHERCHER
UN DOCUMENT

COMMENT SONT CLASSÉS
LES DOCUMENTS

6 LES ARCHIVES PAPIER

12 LA BIBLIOTHÈQUE

13 LES ARCHIVES SONORES

13 LES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES

14 LES ARCHIVES SUR INTERNET

18 LES ARCHIVES C'EST AUSSI...

21 FICHE PRATIQUE :
FAIRE SA GÉNÉALOGIE

23 FOIRE AUX QUESTIONS

AU DOS PRATIQUE

LA MÉMOIRE DU MORBIHAN



Les Archives départementales ont été créées sous la Révolution française par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) pour rassembler les documents provenant des administrations et des juridictions de l'Ancien Régime, ceux des établissements religieux supprimés et des familles émigrées ou condamnées.

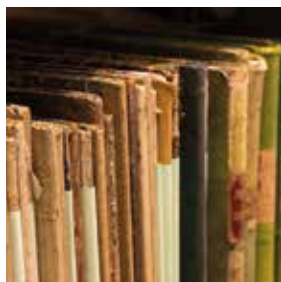
Elles sont garantes de l'histoire locale des droits des administrés et se chargent de la mise en valeur de la mémoire et du patrimoine.



Les Archives collectent, classent, conservent et communiquent aujourd'hui l'ensemble des documents produits par les services publics morbihannais (préfecture, Conseil départemental, administrations et organismes publics), ainsi que des documents privés (dons, legs, dépôts, achat de documents d'archives personnelles ou familiales, d'archives d'entreprises, d'associations, de syndicats...) venant enrichir ce patrimoine.

Depuis les lois de la première décentralisation au début des années 1980, les Archives départementales sont rattachées au Conseil départemental du Morbihan.

LES MISSIONS DES ARCHIVES



COLLECTER

Les Archives départementales collectent les documents publics produits par les administrations locales (les services de l'État, les collectivités territoriales, les notaires, les établissements publics), mais aussi les documents d'archives privées (archives d'entreprises, titres familiaux, papiers d'érudits, archives culturelles, documents iconographiques...). En moyenne, 800 mètres linéaires sont collectés annuellement par les Archives départementales soit plus de 4 000 000 de feuilles. Tous les types de documents sont archivés : documents papiers, photos, cartes, plans, documents sonores et documents numériques.



CONTRÔLER

Les Archives départementales sont habilitées à trier les documents à conserver ou à détruire. Aucun service public n'est autorisé à éliminer de documents sans l'accord des Archives départementales. Le contrôle est une mission administrative essentielle exercée au nom de l'État pour constituer un patrimoine archivistique cohérent.

Les Archives départementales accompagnent les administrations du département, les communes et les structures intercommunales, dans la gestion de leur production documentaire suivant les règlements en vigueur. Près de 7 kilomètres linéaires d'archives sont détruits chaque année dans le Morbihan après autorisation des Archives départementales.

Le mètre linéaire

est l'unité de mesure des archives :
la quantité de documents rangés sur
une tablette d'un mètre de longueur.
1 mètre linéaire équivaut à 5 000
feuilles environ.



CLASSER

Afin de permettre à tous de retrouver facilement les documents conservés, les Archives départementales trient, analysent, classent puis conditionnent les fonds d'archives. En moyenne, 600 mètres linéaires sont traités par les archivistes départementaux chaque année.



CONSERVER

33 kilomètres linéaires sont aujourd'hui destinés à être conservés définitivement. Ce patrimoine extrêmement fragile exige des techniques de conservation spécifiques, selon son ancienneté et le type de support (parchemin, papier, plaque de verre photographique, fichier numérique...). Les documents sont conditionnés dans un environnement climatisé et sécurisé. La consultation de reproductions de documents originaux est désormais privilégiée (photographies, microfilms et désormais images numériques) pour éviter de nuire à leur conservation.

L'atelier de restauration vérifie et répare les documents soumis aux dégradations du temps, des hommes et à de multiples agressions (lumière, humidité, insectes, moisissures...).



COMMUNIQUER

Le travail de collecte, de classement et de conservation prend tout son sens lorsque les documents d'archives sont utilisés pour les besoins de la recherche historique, pour une utilisation culturelle ou encore pour fournir matière de preuve du droit des personnes et des biens. Mission primordiale de service public, la communication est le fondement et l'aboutissement du travail des Archives départementales. Les archives sont des documents nécessaires à la transmission de la mémoire.

Les archives s'adressent à tous,

que vous soyez citoyen en quête de preuves juridiques ou de votre généalogie, universitaire menant des recherches historiques, chercheur amateur, enfant ou adolescent dans le cadre d'ateliers organisés par le service éducatif...

COMMENT RECHERCHER UN DOCUMENT



QUELQUES RÈGLES À RESPECTER

Le lecteur s'engage à respecter le règlement de la salle de lecture. Le strict respect du règlement doit permettre de sauvegarder un patrimoine fragile que nous avons le devoir de transmettre aux générations

futures. Avant de pénétrer dans la salle de lecture, le lecteur est prié de déposer dans des casiers individuels situés dans le hall d'entrée, vêtements d'extérieur, sac, serviette, portedocuments, classeurs, cahiers... Il pourra garder avec lui uniquement feuilles volantes et crayons papier, ordinateur portable et appareil photo.



RECHERCHER

Les Archives sont organisées pour que le public puisse réaliser aisément et en toute autonomie ses recherches. En salle de lecture, il dispose en libre accès d'inventaires, de répertoires, d'usuels et d'un moteur de recherche. Le personnel des archives est là pour l'orienter et le conseiller dans ses travaux. Il répond également aux demandes de renseignements par courrier.

CONSULTER

Après consultation des instruments de recherche, la demande de documents est saisie directement par le lecteur sur terminal informatique. Les communications se font de 9 h 15 à 11 h 15 et de 13 h à 16 h 30. La consultation s'effectue uniquement sur place. Le nombre d'articles communiqués à chaque lecteur est limité à 20 par jour. Six ordinateurs et deux lecteurs-reproducteurs de microfilms sont mis à disposition du public pour la consultation des archives numérisées (état civil, presse ancienne, registres matricules....) ou microfilmées.

REPRODUIRE

La reproduction des documents est une facilité accordée au public, elle n'est pas un droit. Toute photocopie doit faire l'objet d'une autorisation préalable du président de salle sur présentation du document.

Les photocopies de documents originaux sont réalisées par les lecteurs, un scanner étant à leur disposition en salle de lecture. Le paiement peut s'effectuer par carte bancaire, espèces ou chèque.

La délivrance de copies est possible à partir des microfilms et des vues numérisées.

Les lecteurs ont la possibilité d'effectuer eux-mêmes des prises de vue sans flash.

Les Archives départementales du Morbihan réalisent également à la demande des reproductions numériques.

En cas de diffusion, notamment, de documents d'archives publiques pour une publication ou une opération de communication (ouvrage, exposition, produit audiovisuel, produit de communication...), le lecteur s'engage à mentionner le lieu de conservation (Archives du Morbihan) et la référence du document publié et à fournir un exemplaire justificatif aux Archives départementales. La réutilisation massive peut être soumise au paiement d'une redevance.

LES ARCHIVES PAPIER

Des siècles d'histoire du Morbihan, depuis 1108, sont archivés aux Archives départementales. Les documents sont regroupés par séries en fonction de leur nature ou de leur date, conformément au cadre de classement réglementaire national des Archives départementales. Ces séries sont désignées par des lettres et peuvent être divisées en sous-séries.



Archives anciennes (antérieures à 1790)

A. Actes du pouvoir souverain et domaine public

Documents directement liés au roi et à la gestion du domaine royal (domaines d'Auray, Quiberon, Gourin, Hennebont, Ploërmel, Rhuys, Vannes-Muzillac).

B. Cours et juridictions

Documents relatifs à l'activité des cours judiciaires sous l'Ancien Régime. De très nombreux actes intéressent la vie quotidienne (tutelles, curatelles, inventaires après décès...). Ils regroupent les trois types de juridictions de l'époque :

- les juridictions royales ordinaires (présidial et sénéchaussée de Vannes, et sénéchaussées d'Auray, Belle-Île, Gourin, Hennebont, Ploërmel, Rhuys)

- les juridictions royales extraordinaires (amirautés d'Hennebont, Vannes et Lorient, consulats de Vannes et Lorient, maîtrise des Eaux et Forêts de Vannes, traites de Vannes, maréchaussée)

- les juridictions seigneuriales laïques et ecclésiastiques.

C. Administrations provinciales

Documents traitant de la perception des droits fiscaux sur tous les actes publics et privés passés dans le royaume, livrant de nombreuses informations sur l'histoire économique et sociale du Morbihan, et de ses habitants.

D. Instruction publique, sciences et arts

Documents provenant des institutions exerçant des fonctions d'enseignement. En Morbihan, seules les archives de l'ancien collège des jésuites de Vannes (16^e-18^e siècles) ont été conservées.

E. Féodalité et notaires

Documents relatifs à l'histoire des propriétés, à la vie privée et aux activités professionnelles de familles nobles ou de notables (14^e-19^e siècle).

G. Clergé séculier

Documents traitant de la vie religieuse, civile et économique provenant de l'administration ecclésiastique du diocèse de Vannes depuis le Moyen Âge. Les belles séries de comptes et leurs pièces justificatives, conservées dans le fonds du chapitre cathédral, fourmillent de multiples et pittoresques indications sur la vie économique et sociale de Vannes, ses artisans, les embellissements apportés aux édifices religieux et notamment à la cathédrale, le déroulement des fêtes et des pèlerinages.

H. Clergé régulier

Cette série conserve, entre autres documents, titres et contrats de fondation, titres de propriété, aveux, rentiers, baux, contrats de constitution de rentes appartenant aux abbayes et aux communautés religieuses de l'ancien diocèse de Vannes supprimées à la Révolution, dont les fonds des abbayes de Saint-Gildas-de-Ruys, de Notre-Dame-de-La-Joye d'Hennebont, de la Chartreuse d'Auray. Ces archives permettent d'évaluer l'importance de la renaissance spirituelle qui affecte le diocèse de Vannes au 12^e, puis au 18^e siècle.

Archives révolutionnaires (1790-1800) et modernes (1800-1940)

K. Lois, ordonnances, arrêtés

Textes officiels et archives du conseil de préfecture.

Les documents, en particulier les arrêtés du préfet, permettent de broser un tableau très complet de l'organisation et du fonctionnement de l'administration du département depuis 1800, et également d'apprécier la variété de l'activité administrative de la préfecture pour cette période. Signalons l'intérêt tout particulier des dossiers du contentieux administratif produits par le conseil de préfecture, fort précieux pour l'histoire économique et politique du département.

L. Administrations et tribunaux révolutionnaires

Documents provenant des administrations révolutionnaires du Morbihan (Conseil général, directoire, districts, municipalités de canton, tribunaux) forment une série particulièrement riche dans une région qui, plus qu'une autre peut-être, a connu alors des bouleversements

exceptionnels. D'origine extrêmement diverse, ces fonds concernent tous les domaines d'intervention de l'administration.

M. Administration générale et économie

Documents émanant du préfet et des services de la préfecture. Ils sont le reflet de la situation politique, économique et sociale de l'époque.

N. Administration et comptabilité départementales

Documents concernant la gestion des finances et des propriétés du département par son Conseil général (hôpitaux, préfectures, tribunaux, prisons...). Ils offrent une abondante documentation sur la vie économique et administrative du département.

O. Administration et comptabilité communales

Documents émanant des bureaux de la préfecture chargés de la tutelle de l'État sur la gestion des affaires communales. Cette série présente un grand intérêt

et il est indispensable d'y recourir pour réaliser une monographie communale. On y trouve des documents concernant la situation financière, le personnel, la voirie vicinale, les biens et les bâtiments des communes. Ces dossiers complètent très souvent ceux conservés dans les archives communales elles-mêmes.

P. Finances, cadastre, postes

Documents concernant la gestion financière de l'État dans le cadre du département : direction des services fiscaux, services du Trésor, du Cadastre, direction des Douanes, des PTT... Les documents permettent d'étudier l'histoire fiscale, l'activité portuaire, l'évolution des paysages, l'histoire d'une maison, d'un bateau...

Q. Domaines, enregistrement, hypothèques

Une source de premier ordre pour les recherches sur l'histoire des personnes et des patrimoines. On y trouve, notamment les registres des hypothèques et de l'enregistrement. Cette série conserve également les

dossiers relatifs à la saisie, au moment de la Révolution, des biens du clergé et des émigrés devenus par la suite biens nationaux.

R. Affaires militaires, organismes de temps de guerre

Certains des fonds réunis en série R méritent d'attirer particulièrement l'attention des chercheurs, tels les documents relatifs à la conscription napoléonienne et à la résistance qu'elle suscita, les dossiers de pensions et de secours accordés aux anciens chouans, ou encore les dossiers du ravitaillement qui éclairent sur la situation agricole et industrielle du Morbihan durant la première moitié du 20^e siècle. On y trouve aussi les documents relatifs à l'implantation des armées dans le département et les archives consacrées à la première guerre mondiale. Enfin, la série conserve les registres de recrutement (registres matricules, listes de tirage au sort) dont les indications se révèlent très précieuses pour les généalogistes.

S. Travaux publics et transports

Source pour étudier les transformations du département au cours du 19^e et au début du 20^e siècle : routes, navigation, chemin de fer, électrification...

T. Enseignement général, affaires culturelles, sports

Ces documents permettent de retracer l'histoire de l'enseignement en Morbihan. Beaucoup moins abondants, les dossiers regroupés sous la désignation « activités culturelles » apportent néanmoins une contribution appréciable aux lecteurs, qu'ils s'intéressent à la presse, à la librairie, aux monuments historiques, aux musées, aux bibliothèques, aux sociétés savantes ou aux théâtres.

U. Justice

Source privilégiée pour l'histoire du 19^e siècle, les archives judiciaires (cour d'assises, justices de paix, tribunaux correctionnels et civils, tribunaux de commerce, juridictions d'exception) le sont à plus d'un titre. Outre leur intérêt pour l'histoire des institutions, elles sont particulièrement précieuses par tout ce qu'elles révèlent des mentalités, au travers notamment des dossiers d'enquêtes et des dépositions de témoins. Elles permettent également de mieux connaître l'activité économique du département avec les actes de constitution de sociétés, dossiers de faillites, dossiers d'expertises et déclarations de navires.

V. Cultes

Archives des cultes issues de la période concordataire (1801-1905). C'est une source documentaire remarquable pour l'histoire politique et religieuse du département.

X. Assistance et prévoyance sociale

Une mine de renseignements pour retracer l'histoire de l'assistance et de la protection sociale dans le département : hospices, bureaux de bienfaisance, assistance médicale gratuite, etc.

Y. Établissements pénitentiaires

Documents concernant l'histoire pénitentiaire du Morbihan, qui a accueilli des prisonniers peu ordinaires : condamnés politiques tant après 1848 qu'après 1871, et délinquants mineurs (colonie pénitentiaire de Belle-Île).

Z. Sous-préfectures

Les sous-préfectures ont été établies à la tête des arrondissements en 1800. Au nombre de quatre dans le Morbihan à l'origine (Lorient, Ploërmel, Pontivy, Vannes), elles ont été réduites à trois en 1926 par la suppression de l'arrondissement de Ploërmel. Les documents couvrent les différents aspects de la vie administrative : élections, population, économie...

Archives contemporaines (postérieures à 1940)

W.

Les archives contemporaines accueillent l'ensemble des dossiers historiques des administrations du département, des services extérieurs de l'État et des établissements publics. Elles représentent environ 1 300 inventaires, soit plus

de 13,5 kilomètres linéaires d'archives.

Les archives relatives à la seconde guerre mondiale sont particulièrement riches. Certains fonds spécifiques sont à souligner. Ils concernent, par exemple, la fiscalité immobilière et mobilière (fonds des services fiscaux), la sécurité (fonds

des commissariats de police, des renseignements généraux), le littoral, que ce soit en matière économique, écologique ou de sécurité maritime (fonds du Crossa Étel, du Conseil général, de la direction départementale de l'équipement, de la direction départementale des affaires maritimes).

Toutes périodes

3Es. 3E.

Archives communales déposées

De nombreuses communes, notamment celles de moins de 2 000 habitants, ont déposé leurs documents les plus anciens aux Archives du Morbihan. Ces archives conservées en sous-série 3 Es sont une source précieuse pour écrire l'histoire d'une commune. La sous-série 3E comprend la collection communale des registres paroissiaux et de l'état civil, le plus ancien document (1502) étant un acte de baptême de la paroisse de Saint-Pierre de Beignon.

4E. 5E.

Registres paroissiaux et de l'état civil (16^e-20^e siècle)

La collection départementale concerne toutes les paroisses puis les communes du Morbihan. Ces actes de baptêmes, mariages, sépultures puis naissances, mariages, décès après 1792 font partie des documents les plus consultés. La quasi-totalité de ces registres est désormais uniquement accessible sous forme numérique ou microfilmée.

6E. Notaires (16^e-20^e siècle)

Les minutes notariales sont utiles pour l'histoire économique et sociale du département. On s'y reporte notamment pour toute recherche sur les bâtiments, les transactions et les personnes.

H Dépôt. Hs. Établissements hospitaliers (15^e-20^e siècle)

Les archives hospitalières sont une source de premier plan pour l'histoire sociale du département (assistance, pauvreté, mendicité). Il

faut notamment signaler les registres d'entrées et de sorties des malades militaires. Ils permettent, en effet, de connaître les mouvements de troupes et de navires à Lorient sous la Révolution et l'Empire, époque particulièrement troublée au cours de laquelle la vocation militaire du port de Lorient n'a cessé de s'affirmer.

ETP.

Établissements et organismes publics

Cette série comprend des fonds variés comme

celui du dépôt d'étalons d'Hennebont, de la chambre de commerce et d'industrie, de la mutualité sociale agricole, ou bien encore de la banque de France.

J. Archives privées

La série J regroupe les fonds d'archives privées, provenant de personnes physiques ou morales, qui viennent compléter les collections publiques des Archives départementales. On y trouve diverses catégories de documents : archives familiales ou

personnelles, archives d'entreprises, d'architectes, de syndicats, travaux manuscrits d'érudits locaux, etc.

Fi. Iconographie

L'image possède aujourd'hui une charge d'intérêt et d'émotion particulière. C'est pourquoi une grande attention est apportée à cette série très riche qui comprend des cartes et plans concernant l'ensemble du département, des cartes postales, des gravures, des dessins, des photographies et des affiches.

LES DÉLAIS DE COMMUNICABILITÉ

À partir de quand un document est-il consultable ?

TYPE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTS	DÉLAI
REGISTRES DE DÉCÈS, TABLES DÉCENNALES DE L'ÉTAT CIVIL, LISTES DE RECENSEMENT JUSQU'EN 1975 (DÉROGATION GÉNÉRALE)	COMMUNICABLE IMMÉDIATEMENT
ENREGISTREMENT, HYPOTHÈQUES, DOSSIER DE PERSONNEL	50 ANS
REGISTRES DE NAISSANCES ET DE MARIAGES, MINUTES ET RÉPERTOIRES DES NOTAIRES, JUGEMENTS RENDUS EN AUDIENCE RESTREINTE, DOSSIERS DE PROCÉDURES JUDICIAIRES	75 ANS
DOCUMENTS QUI SE RAPPORTENT AUX MINEURS	100 ANS
SECRET MÉDICAL	120 ANS OU 25 ANS APRÈS LE DÉCÈS

LA BIBLIOTHÈQUE



Vous y trouverez des manuels, des grandes collections historiques, des dictionnaires et d'autres ouvrages de référence, ainsi que les principales revues indispensables aux chercheurs.

Sont privilégiés les ouvrages ayant un rapport direct avec les fonds d'archives conservés (enseignement, démographie, généalogie, institutions...). Demeurée longtemps la seule bibliothèque de recherche du département, la bibliothèque des Archives départementales offre des ressources rares et précieuses.

Sur le plan régional, et surtout local, la politique d'acquisition vise à

l'exhaustivité non seulement en matière historique, mais aussi géographique, économique, sociale ou même scientifique.

La bibliothèque administrative est intégrée au fonds documentaire général. Sa documentation constitue également une source historique.

Les Archives départementales reçoivent un grand nombre de périodiques : des revues nationales (histoire, histoire de l'art, archéologie...),

des revues historiques régionales et locales, des bulletins et publications diverses édités dans le département. Ces périodiques peuvent prendre des formes multiples. Il s'agit parfois de bulletins multigraphiés, dont certains ont une parution de courte durée. On relève ici principalement les bulletins municipaux et les bulletins d'associations, de syndicats, professionnels ou corporatifs. Ceux des paroisses représentent par ailleurs une source intéressante, tant pour l'histoire religieuse du diocèse que par les nombreuses notes historiques, rédigées par des prêtres érudits, qu'ils contiennent.

Vous y trouverez également la presse départementale, source essentielle pour connaître la vie du département et l'état de l'opinion publique aux 19^e et 20^e siècles.

L'intégralité des collections de la bibliothèque est informatisée et interrogeable via le moteur de recherche.

LES ARCHIVES SONORES



Les Archives départementales du Morbihan portent un intérêt particulier au patrimoine oral et musical du département. Des fonds sonores ont été collectés.

Le fonds Gabriel Lédan (1946-1996) contient des enregistrements des moments forts de la vie locale et de la culture populaire (pardons,

kermesses, comices agricoles, discours politiques...).

Le fonds radio Bro Gwened, très éclectique, est constitué d'entretiens avec des personnalités locales, de chansons et de pièces musicales inédites.

Près de 6 000 heures d'enregistrements ont été numérisées et sont désormais accessibles au public.

LES ARCHIVES ÉLECTRONIQUES

Depuis plusieurs années de nombreuses administrations dématérialisent leurs procédures administratives : déclarations en ligne des impôts sur le revenu, vote électronique... Par ailleurs, les évolutions législatives récentes ont accordé la même valeur aux documents qu'ils soient numériques ou papier. Les Archives départementales vont donc être amenées à collecter, sauvegarder et communiquer des archives d'un autre genre tant pour



des raisons de preuves et de droits que pour l'intérêt patrimonial qu'elles

peuvent présenter. Il en va de la survie de la mémoire collective.



patrimoines- archives. morbihan.fr

Pensez à consulter le site des Archives départementales. Vous y trouverez les fonds d'archives les plus demandés et les plus fragiles et des ressources sur les patrimoines architectural, archéologique et mobilier. Il devient plus facile de retracer votre généalogie et connaître l'histoire locale. Vous trouverez :



Zoom sur...

Tous les mois, les Archives départementales proposent un focus sur un événement ou un personnage historique ou un objet patrimonial.



Des actus !

Le site présente régulièrement les nouveaux fonds collectés, ou classés, les activités culturelles, mais également les expositions en cours, les ateliers proposés, les annonces de visites...

Des espaces dédiés

Sur la page d'accueil, des espaces spécifiques sont dédiés aux notaires, aux administrations et aux collectivités du Morbihan afin de leur donner des outils pour gérer leurs archives.

Les fonds en ligne

Les registres paroissiaux et d'état civil

Ils sont entièrement numérisés depuis leur origine pour l'ensemble des communes du Morbihan. Ils sont consultables sur Internet jusqu'au début du 20^e siècle pour la quasi-totalité des communes.

Les registres matricules

Il s'agit des fiches matricules militaires concernant les soldats morbihannais nés entre 1847 et 1901. Pour chaque soldat, sont détaillés le parcours militaire, les faits d'armes mais aussi les caractéristiques physiques. La recherche par nom de famille est possible pour les soldats nés entre 1867 et 1901.

La presse ancienne morbihannaise

La presse départementale du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e siècle (181 titres) est accessible sur Internet. Elle constitue une source irremplaçable de connaissance de la vie du département. La

consultation est facilitée grâce à un outil de recherche "plein texte" qui repère un mot ou une expression dans le corps des articles.

Les plans cadastraux

Cadastré napoléonien, cadastre rénové et plans de remembrement. Ils permettent de comprendre l'évolution des paysages et des sites.

Les recensements de populations (1836-1906)

Les recensements de population sont accessibles pour 157 communes. La numérisation se poursuit pour les 65 communes restantes. La mise en ligne est prévue pour le second semestre 2022.

Le fonds Lotz (1890-1930)

Ensemble de 400 plaques de verre témoignant de la vie familiale et professionnelle de Paul Lotz, député du Morbihan et maire de Saint-Aignan.

Les clichés illustrent notamment l'activité agricole au début du 20^e siècle.

Le fonds du domaine de Dzoumogné (1842-1959)

Située sur l'île de Mayotte, le domaine de Dzoumogné est une exploitation agricole et industrielle qui produit du sucre, de la vanille, du café... Ce fonds apporte des informations sur la vie économique d'une entreprise d'outre-mer et sur la vie privée d'une famille coloniale.

Le fonds David (1890-1925)

750 clichés, essentiellement du département du Morbihan, provenant de la maison d'édition de cartes postales David à Vannes sont disponibles en ligne.



Le moteur de recherche

Le moteur de recherche permet de retrouver facilement les informations souhaitées en interrogeant simultanément les instruments de recherche et le catalogue de la bibliothèque.

33 kilomètres linéaires d'archives sont conservés aux Archives départementales, dont certaines sont numérisées. La reprise et la normalisation des répertoires anciens permettront à terme d'interroger l'intégralité des instruments de recherche décrivant les fonds conservés.

Selon la diversité des recherches et des besoins des chercheurs, différents formulaires sont proposés : recherche simple, recherche bibliographique, recherche iconographique... Les résultats sont présentés sous forme de listes hiérarchisées de descriptions, avec la possibilité de consulter directement en ligne les documents numérisés.

Patrimoines et Archives par commune

L'accès cartographique permet de visualiser pour la commune sélectionnée l'ensemble des ressources sur les patrimoines et sur les fonds numérisés de la localité.

Confiez-nous vos archives

Qu'il s'agisse de documents papier, de photographies, de cartes postales, de fichiers numériques, ou autres, les archives privées constituent une source inestimable pour les chercheurs (particuliers, associations, entreprises...). Les Archives départementales ont vocation à préserver, au même titre que les archives des organismes

publics, ces archives privées afin d'enrichir la mémoire du Morbihan. Vos documents seront conservés aux Archives départementales dans des conditions de conservation optimales. Les conditions de communication, de reproduction et de réutilisation sont déterminées par le donateur et inscrites dans le contrat qui transfère la propriété des documents aux

Archives départementales. À charge pour ces dernières de les faire respecter ; tout comme la protection de la vie privée. Quelles que soient les modalités choisies vis-à-vis de lecteurs tiers, les donateurs gardent naturellement un accès permanent aux documents qu'ils confient, dans la salle de lecture des Archives ou en prêt à l'extérieur."

FICHE PRATIQUE

FAIRE SA GÉNÉALOGIE

Pour dresser votre généalogie, vous pouvez consulter (les délais de communicabilité sont indiqués page 11) :

Les archives de l'état civil

- > les registres originaux jusqu'à l'année 1936 (1937 et 1938 selon les communes)
- > les tables décennales pour la période 1902-1942
- > le sous-série 74 J : tables alphabétiques de certains registres paroissiaux déposées par le cercle généalogique sud-Bretagne Morbihan.

Sur morbihan.fr : les registres paroissiaux et de l'état civil de l'ensemble des communes du Morbihan (rubrique archives en ligne)

Les tutelles

Les actes de mises sous tutelle des mineurs sont conservés pour l'Ancien Régime en série B au sein des registres d'offices ou extraordinaires des juridictions royales et seigneuriales.

À partir de 1790, on trouve les archives relatives à la protection des intérêts des mineurs dans les fonds des justices de paix conservés en série U jusqu'en 1958 et la réforme judiciaire qui donne aux tribunaux d'instance compétence en la matière (série W).

Les archives notariales

- > en sous-série 6E (aussi bien pour la période d'Ancien Régime, la Révolution ou la période postérieure). Elles contiennent :
 - des contrats de mariages indiquant le nom des futurs époux, le nom des parents ainsi que ceux des membres de la famille présents et témoins et signataires du contrat. Ils permettent également d'évaluer la richesse des époux ;
 - les documents relatifs au règlement des successions : testaments, inventaires après décès, actes de donation, de partage.

Particularité bretonne : les décrets de mariage / de justice. En Bretagne, lorsque des mineurs orphelins de père de moins de 25 ans souhaitaient se marier, il leur fallait obtenir une autorisation de la mère survivante, du tuteur et de plusieurs membres de leur famille respective. Cette procédure était effectuée devant la juridiction du ressort qui possède au moins la moyenne justice et fait comparaître des membres de la famille concernée en mentionnant des détails de parenté (art. 496 de la Coutume de Bretagne). Ce type d'acte est conservé au sein des registres des causes d'office (série B), appelés également registres extraordinaires, des juridictions royales et seigneuriales qu'elles soient laïques ou ecclésiastiques.

Les archives du recrutement militaire

En série R

- > Levées et réquisitions, An VIII-1830
- > Conscription, 1806-1810
- > Recensements cantonaux, 1850-1940 (effectués l'année des 20 ans des jeunes hommes)
- > Listes de tirage au sort par arrondissement, 1850-1905 (effectués l'année des

20 ans des jeunes hommes à la suite de leur recensement)

> Listes départementales du contingent, 1816-1871 (à partir des recensements et listes des tirés au sort)

> Engagements volontaires, An VIII-1928

> Registres matricules, 1867-1940. Pour y accéder, il est

nécessaire de connaître :

- l'année de naissance du conscrit afin de déterminer sa classe de recrutement (l'année des 20 ans) ;

- la commune de résidence du conscrit au moment de ses 20 ans afin de déterminer le bureau de recrutement concerné : Lorient ou Vannes

Sur morbihan.fr : les fiches matricules militaires des soldats morbihannais des classes 1867 à 1921 (rubrique archives en ligne). Interrogation possible à partir du patronyme.

! Attention !

Pour les classes de 1902 à 1929, 3 cantons morbihannais sont passés de la subdivision de Vannes à celle de Lorient lors de la suppression de l'arrondissement de Ploërmel en 1926 : Rohan, Saint-Jean-Brévelay et Josselin. Ce sont les soldats de ces 3 cantons que l'on trouve dans les registres nommés "Lorient-Vannes" : leurs fiches dans les registres matricules de Vannes ont été déreliées et insérées dans ces volumes.

Les recensements de population

Les archives concernant le dénombrement de populations couvrent la période de 1836 à 1975 et sont consultables, en fonction des périodes, dans leur version originale ou en ligne ou bien encore sur microfilms. Quelques communes possèdent des recensements antérieurs à 1836 (un état des collections est disponible en ligne).

Pour la période d'Ancien Régime, les lecteurs disposent des "rôles de capitations" (en sous-série 21 C).

La capitation est un impôt créé en 1695 par Pontchartrain, contrôleur général des finances de Louis XIV. Il est dû par l'ensemble de la population quel que soit le statut social (noblesse, clergé, tiers état), à l'exception de certains ordres mendiants et religieux. Les rôles de cet impôt récapitulent paroisse par paroisse, rue par rue, maison par maison, l'ensemble des contribuables en y indiquant leurs nom, prénoms, voire leur profession. Les Archives départementales détiennent les rôles de capitation de l'ensemble du diocèse de Vannes qui s'échelonnent en fonction des paroisses de 1733 à 1790. Ces rôles font office de recensements du 18^e siècle.

Les listes électorales

> conservées en sous-série 3 M de l'an IX jusqu'en 1939, puis en série W jusqu'à nos jours

> Vous trouverez les noms, prénoms et professions des électeurs, systématiquement accompagnés de l'âge et du domicile à partir de 1849, et des dates et lieux de naissance à partir de 1934.

Les enfants assistés entre 1800 et 1940

> en série X, tous les renseignements concernant les enfants trouvés, abandonnés ou orphelins.

> une collection assez conséquente de registres alphabétiques et matricules (départementaux ou par hospice) couvre l'ensemble de la période. Ils fournissent : les nom, prénoms, date de naissance, date de décès des enfants et le nom des familles qui les ont recueillis.

> Les dossiers individuels de pupilles de l'État n'existent qu'à partir de l'année 1876, classés par ordre chronologique de l'année de naissance, puis par ordre alphabétique des patronymes.

Foire aux questions

SUR LE SITE INTERNET

Pourquoi n'y-a-t-il aucun résultat à cette recherche ?

Toutes les références des 33 km linéaires de documents d'archives ne sont pas informatisées. Pour certains sujets ou certaines périodes, seule une consultation sur place des inventaires permettra de savoir si les Archives du Morbihan conservent des documents en lien avec votre recherche.

Pourquoi n'y-a-t-il aucun résultat quand on tape le nom de sa grand-mère dans le formulaire de recherche ?

Les Archives du Morbihan ne sont pas une base de données où tous les Morbihannais seraient enregistrés. Pour trouver son ancêtre, il faut chercher dans l'état civil de sa commune de naissance ou de décès, à condition qu'il soit né ou mort avant 1936.

Pourquoi ne voit-on pas les documents dont on a trouvé la référence dans le moteur ?

Le moteur recherche les références des documents conservés aux Archives du Morbihan en fonction du sujet de votre recherche. Tous les documents relatifs à votre recherche ne sont pas numérisés, le moteur vous indique alors les références que vous pourrez consulter en salle de lecture.

AUTRES QUESTIONS

Tous les documents sont-ils numérisés ?

Non, les Archives du Morbihan conservent 33 km linéaires de documents d'archives. Moins de 5% de ces documents sont numérisés.

Comment apporter la preuve d'une servitude de passage ?

Les servitudes se retrouvent au sein des actes authentiques (actes notariés) et sont mentionnées au bureau des hypothèques (service de la publicité foncière). Il faut d'abord solliciter ces services et rassembler le maximum d'informations avant de se rendre aux Archives en cas de recherches infructueuses. La recherche se poursuit dans le fonds des hypothèques avant 1956 et dans les archives notariales collectées.

Comment retrouver un acte de propriété ?

Pour trouver des actes de propriété anciens, le plus simple est de consulter la clause

“origine de propriété” contenue dans son propre acte et qui donne la référence à l'acte antérieur immédiat. Il suffit ensuite, en fonction de la date, d'en demander copie au notaire concerné, au service la publicité foncière ou de se rendre aux Archives pour consulter le document. Si l'acte actuel a été perdu ou égaré, il faut alors effectuer un historique de propriété à travers les archives cadastrales avant de rechercher les actes dans les fonds hypothécaires ou de l'Enregistrement.

Les Archives du Morbihan conservent-elles les plans des maisons individuelles ?

Les Archives du Morbihan ne conservent pas tous les permis de construire. Ceux qui sont conservés le sont à titre d'échantillons, les fonds comportent donc d'importantes lacunes. Vous devez systématiquement vous adresser à votre mairie qui doit les conserver depuis leur création en 1943.

PRATIQUE

Les archives s'adressent aux petits comme aux grands. Pour en profiter, c'est très simple, présentez-vous à l'accueil des Archives départementales, avec votre pièce d'identité. Une carte de lecteur, valable un an, vous sera attribuée.

La salle de lecture est ouverte du lundi au jeudi, de 9h à 17h30.

Les Archives sont fermées du 15 au 31 décembre.



Archives départementales
Conseil départemental
du Morbihan

80 rue des Vénètes CS 52405
56010 Vannes Cedex

02 97 46 32 52
Fax : 02 97 46 48 76

archives@morbihan.fr

www.patrimoines-archives.morbihan.fr

 **departementdumorbihan**

Réalisation et impression : Conseil départemental du Morbihan
Conception graphique et mise en page : David Yven
Photos : Fanch Galivel

LES ARCHIVES, C'EST AUSSI...

Des activités pédagogiques pour apprendre et découvrir autrement l'histoire et le patrimoine avec l'équipe de médiateurs pédagogiques.

Des publications (catalogues d'exposition, ouvrages sur le patrimoine musical vannetais, manuel de paléographie..).

Retrouvez tout le programme et la boutique sur patrimoines-archives.morbihan.fr

